



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LVII)/3
31 octobre 2023

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 13 au 17 novembre 2023
Pattaya (Thaïlande)

RAPPORT SUR

LES TRAVAUX DE PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de huit (8) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis que cinq (5) autres sont en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. Neuf (neuf) projets approuvés restent en attente de leur financement intégral. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en trois catégories:

- A. Les projets en cours d'exécution effective;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,447 891
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 963
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	556 963	
EMBRAPA:		\$EU	576 807
MMA:		\$EU	263 271
IFT:		\$EU	50 850

Agence d'exécution: *Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará*

Période d'approbation: Rev. 5: Approuvée en novembre 2014

Date de lancement et durée: Août 2017 / 36 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet: Première prorogation jusqu'au 31 janvier 2022 (NOLF.20-0020)
Seconde prorogation jusqu'au 31 janvier 2023 (NOLF.21-0074)
Troisième prorogation jusqu'au 31 janvier 2024 (NOLF.23-0008)

Ce projet, initialement approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2008, a fait l'objet de plusieurs modifications. En 2011, le Gouvernement du Brésil a de nouveau présenté la proposition avec un budget modifié en sollicitant une autre possibilité de financement pour une durée de 20 mois. En 2013, la proposition a été plus amplement modifiée dans son budget et soumise de nouveau pour financement pour une période supplémentaire de 20 mois. Le projet a été financé en intégralité à la cinquantième session du Conseil tenue en novembre 2014, et l'Accord de projet a été dûment signé en décembre 2015. L'agence d'exécution a cependant demandé au Secrétariat de pouvoir à nouveau modifier ce projet dans son objectif de développement, son objectif spécifique et la définition des produits escomptés en vue de concentrer ses activités sur les forêts communautaires et les produits forestiers non ligneux (PFNL), en sus des forêts productrices de bois à une échelle commerciale. Il a été souligné par l'Agence d'exécution que ces deux catégories de forêts nécessitaient des interventions pour faire progresser la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne.

Au début de 2016, le rapport de lancement a été préparé par l'Agence d'exécution sur la base des objectifs et produits modifiés susdits avant d'être soumis au Secrétariat de l'OIBT, assorti d'une demande de décaissement de la première tranche de fonds. Cependant, toutes les tranches de fonds des projets de l'OIBT ont été suspendues de juin à décembre 2016 en raison des difficultés financières de l'OIBT et la mise en œuvre de ce projet a été revue au début de 2017 moyennant un budget réduit. Après avoir finalisé un additif

à l'Accord de projet en juin 2017, le virement de la première tranche a été opéré en juillet 2017. Suite à la conclusion de toutes les formalités administratives nécessaires, le projet est devenu opérationnel en août 2017. La durée du projet a été prorogée jusqu'en Janvier 2024 afin de mener à bien toutes les activités, dont certaines ont connu un retard en raison de la pandémie de Covid-19.

L'objectif de développement de ce projet est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de taille moyenne et grande en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités qui ont été mis au point dans le cadre de la première phase du projet PD 57/99 Rev.2 (F) «Gestion durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I». Ce projet vise en particulier à: consolider les outils de gestion durable des forêts (Outils GDF); développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes d'État responsables de la gestion des forêts; évaluer les impacts directs et indirects du transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières; et diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF est préparé; des lignes directrices devant sous-tendre la GDF sont préparées; la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux Outils GDF est renforcée; les clients du projet sont formés à l'utilisation des Outils GDF; des stratégies de transfert des Outils GDF sont évaluées; et les impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements suscités par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées sont évalués.

Depuis la cinquante-sixième session du Comité, les principales avancées du projet concernent essentiellement les aspects suivants:

- Poursuivre la formation ayant trait à l'installation et à l'inventaire des parcelles permanentes dans le massif forestier domanial d'AMAPÁ.
- Renforcer les efforts visant à garantir l'identification précise des espèces botaniques, facteur crucial pour la conservation de la biodiversité dans le cadre de la gestion des forêts tropicales, en harmonie avec les conventions internationales telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- Élargir les partenariats avec des initiatives régionales en vue de promouvoir la production durable de bois. Les collaborations incluent désormais l'Observatoire de la gestion communautaire et familiale des forêts et le Forum de la forêt amazonienne, une coalition de plus de 40 membres, comprenant des entreprises privées, des instituts de recherche, des associations, des coopératives et des représentants autochtones. Ce partenariat collectif favorise une gestion forestière responsable dans le secteur forestier.
- Les problèmes sanitaires rencontrés dans les sites cibles de la gestion forestière communautaire ont été examinés. L'une des préconisations a pour objet d'apporter un soutien considérable à la production durable de produits forestiers non ligneux, qui sont vitaux pour les traitements médicaux des populations locales, pour lesquelles l'accès à des hôpitaux est difficile, une situation qu'elles ont vécue lors de la pandémie de Covid-19.
- L'équipe du projet a activement partagé ses expériences issues des activités de terrain lors de divers événements, notamment la réunion de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) pour l'Amérique latine à Curitiba en octobre 2023.
- Les efforts en cours portent notamment sur la mise en œuvre des activités retardées telles que l'activité 6.4 (Études de référence dans les entreprises forestières collaboratrices, application des critères et indicateurs de l'OIBT) et l'activité 6.6 (Organisation de journées sur le terrain et d'événements de diffusion).

La réunion finale du Comité de pilotage du projet devrait avoir lieu en décembre 2023 avec la participation des parties prenantes concernées pour examiner la mise en œuvre des activités restantes en vue d'achever le projet au début de 2024.

(2) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau, Sumatra, Indonésie – Phase I

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	492 014
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
Gouvernement de la République de Corée	\$EU	250 000	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	11 424
<i>Sinarmas Forestry & Partners</i>		\$EU	230 590
Agence d'exécution:	Centre de recherche-développement forestier, Agence de recherche-développement et de l'innovation en matière d'environnement (FOERDIA), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie (MOEF)		
Période d'approbation:	Rev.3: Approuvée en septembre 2021		
Date de lancement et durée:	Avril 2023 / Phase I - 24 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et sa validité a été prorogée à la demande du Ministère indonésien de la conservation environnementale et de la foresterie en accord avec les règles et procédures de l'OIBT. Le projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018 et un montant additionnel de 150 000 \$EU (République de Corée) a été annoncé au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019. L'Agence d'exécution a révisé le document de projet approuvé pour l'articuler en une Phase I et une Phase II, en tenant compte du fait que les fonds du projet étaient mis à disposition pour mise en œuvre immédiate. La Phase I a été approuvée en septembre 2021 dans le cadre de la procédure de non-objection en ligne. L'accord de projet pour la Phase I a été finalisé en décembre 2022 et la première tranche de fonds du projet a été décaissée en avril 2023, après que les dispositions administratives nécessaires aient été prises.

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009.

Le projet vise à renforcer le cadre de mise en œuvre efficace de la gestion durable et de la conservation du GSK-BR en comblant les faiblesses du cadre de planification du GSK-BR, à savoir l'absence d'un plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à mettre en œuvre le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales dans les opérations de gestion.

Depuis le début du projet en avril 2023, le projet a progressé principalement dans les domaines suivants:

- Des discussions de groupe ont eu lieu avec les principales parties prenantes sur le cadre de planification du GSK-BR avec l'aide d'une consultante nationale (Mme Dolly Priatna). Ces discussions ont essentiellement porté sur les points suivants: l'importance de la collaboration, d'une cartographie précise et d'une bonne gestion des données dans la formulation d'un cadre de planification du GSK-BR qui soit amélioré et de nature plus durable; accroître le soutien de toutes les parties prenantes à la gestion de la réserve de biosphère; et la nécessité d'un suivi et d'une évaluation périodiques de la mise en œuvre de ce cadre de planification pour garantir la réalisation des objectifs et une amélioration continue.
- La première réunion du Comité de pilotage du projet s'est tenue à Bogor le 2 mai 2023 sous la présidence du Directeur général de l'Agence de normalisation de l'instrument environnemental et forestier (ASEFI) du Ministère de l'environnement et des forêts. Au nombre des participants figuraient des représentants du donateur, du Comité national indonésien du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, du Centre pour la conservation des ressources naturelles de Riau, de Sinar Mas et des autorités de la province de Riau. Au cours de cette réunion a été approuvé le plan de travail détaillé de la première année de mise en œuvre du projet et la concertation proactive avec les parties prenantes a été encouragée en vue d'assurer la pérennité du projet.
- Publication d'un article relatif à «L'Agence de normalisation des instruments environnementaux et forestiers (BSILHK) lance une nouvelle action pour la protection du paysage dans la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil, qui implique toutes les parties prenantes» dans plusieurs médias, tels que *Agro Indonesia*, *Suara Karya.co.id*, *Forest Insight*, *Riau Antra News* et autres.
- L'équipe du projet travaille actuellement sur l'examen et la mise à jour des données biophysiques et socio-économiques sur la Réserve de biosphère; l'exploitation du système de base de données sur la

Réserve de biosphère; et la mise en place d'une formation sur les connaissances et compétences en matière de gestion de la biosphère.

(3) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	668 313
Budget de l'OIBT:		\$EU	606 313
Gouvernement du Japon:	\$EU	606 313	
Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée:		\$EU	62 000
Agence d'exécution:	Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée		
Période d'approbation:	Rev.3: Approuvée en mars 2017		
Date de lancement et durée:	March 2020 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 31 mai 2023 (NOLF.22-0037) Seconde prorogation jusqu'au 30 novembre 2023 (NOLF.23-0022)		

Le descriptif de projet révisé a été approuvé en mars 2017, moyennant un budget réduit, par le biais de la procédure électronique d'approbation et le financement a été obtenu cette même année. L'accord de projet en régissant l'exécution a été dûment signé en février 2019 au terme d'une consultation prolongée avec le procureur compétent en PNG et autres institutions. L'Agence d'exécution a pris les dispositions administratives nécessaires au commencement du projet en accord avec les règles et procédures de l'OIBT et de l'Administration forestière de PNG. Suite aux dispositions ainsi prises, le projet a démarré en mars 2020.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des populations villageoises et leur stabilité sociale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Cadre d'action pour le changement climatique et la foresterie (2009-2015) de l'Autorité forestière de PNG qui souligne la nécessité d'adopter une démarche pluripartite de la programmation de la gestion forestière villageoise qui mobilise les propriétaires forestiers coutumiers à l'échelon local et valorise la capacité des institutions publiques à l'échelon national. L'objectif spécifique du projet est d'instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et la REDD+, et aider les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet seront gérées et accompagnées par l'Autorité forestière de PNG au niveau national, en collaboration avec six partenaires CFM et leurs groupements pilotes de propriétaires fonciers au niveau local. Ce dispositif offre la possibilité d'être reproduit en permanence à l'avenir.

Le projet 'est attaché à réaliser quatre produits spécifiques, à savoir: i) une amélioration des pratiques de gestion forestière communautaire aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données; ii) des groupements de clans participent de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*); iii) un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+); et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

Depuis la cinquante-sixième session du Comité, les principales avancées du projet concernent essentiellement les aspects suivants:

- Publication de deux rapports finaux documentant le processus de développement de logiciels initié en août 2020, permettant la pyritisation des variables clés pour les dispositifs CFM en PNG, suivi de la mise à l'essai sur le terrain des formulaires de recueil de données et des logiciels de gestion de données à l'aide de KoboCollect et KoboToolbox.

- En avril 2023, l'équipe de suivi du projet a effectué une visite sur place dans la communauté cible du FORCERT à Ainbul pour évaluer l'impact du projet CFM sur leurs activités de planification et de suivi des utilisations des terres.
- En mai 2023, l'équipe de suivi du projet a visité la communauté cible de l'administration provinciale de Milne Bay dans le quartier de Gibara (à Huhu LLG, dans le district d'Alotau) pour évaluer comment le projet CFM soutenait le comité de développement du quartier de Gibara dans ses activités de développement socio-économique.
- Les formulaires d'enquête du projet sur l'utilisation des terres aident la communauté à gérer ses plans d'utilisation des terres, tandis que les formulaires de suivi socio-économique permettent de mieux faire comprendre aux populations comment leurs activités génératrices de revenus contribuent à leur objectif d'utilisation des terres.
- L'équipe du projet se concentre actuellement sur l'achèvement des activités restantes de recueil de données et sur l'amélioration des plans communautaires d'utilisation des terres existants pour soutenir leur projet CFM. En outre, elle finalise les vidéos de sensibilisation à la politique nationale d'utilisation durable des terres (NSLUP) et les thèmes 1 à 5 du CFM; détermine les opportunités offertes par les dispositifs CFM et l'engagement des propriétaires fonciers dans des programmes CFM réalisables; et termine les lignes directrices en matière de politique et de planification des dispositifs CFM.

(4) PD 808/16 Rev.5 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines - Phase I

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	828 718
Budget de l'OIBT:		\$EU	566 488
Gouvernement du Japon:	\$EU	320 000	
Gouvernement de la Côte d'Ivoire:		\$EU	262 230
Agence d'exécution:	Société de développement des forêts (SODEFOR)		
Période d'approbation:	Rev.5: Approuvée en mars 2023		
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois		

La première approbation de ce projet de 36 mois a eu lieu en septembre 2019 via le système d'approbation électronique relatif au Cycle des projets de 2019. Ce projet a été révisé et de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT, ce conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil régissant la prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé, en 2021. Le projet a été partiellement financé avec un montant de 320 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon pendant la période intersessions entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Le projet ayant été partiellement financé, il a été révisé en un projet multiphases, qui a été approuvé en mars 2023, la Phase I devant être mise en œuvre avec le montant mentionné ci-dessus. L'accord de projet régissant la Phase I du projet PD 808/16 Rev.5 (F) avait été signé par toutes les parties en septembre 2023.

Le bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est un arbre à usages multiples qui a une incidence directe sur les revenus complémentaires des ménages. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce l'un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde et la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant les aliments pour la consommation humaine, le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). Au vu de ces valeurs, le bois de vène a fait l'objet d'une surexploitation (frauduleuse et illégale), en particulier pendant la période de crise qu'a connue le pays. Ce projet a pour objectif de développement de contribuer à la gestion durable des écosystèmes de l'arbre à bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) situés dans la région de Bagoué en Côte d'Ivoire. Son objectif spécifique consiste à sauvegarder l'arbre à bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali qui se trouvent dans la région de Bagoué en Côte d'Ivoire.

Le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT, nécessaire au démarrage de la mise en œuvre du projet, est en attente jusqu'à la réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport de démarrage acceptable et de son Plan des travaux détaillé connexe.

(5) PD 836/17 Rev.2 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri au Cambodge (Cambodge)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	480 758
Budget de l'OIBT:			\$EU	417 558
Gouvernement de la République de Corée	\$EU	267 557		
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000		
Gouvernement du Japon:	\$EU	50 000		
Gouvernement du Cambodge			\$EU	63 200

Agence d'exécution: Administration des forêts, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches

Période d'approbation: Rev.2: Approuvée en février 2021

Date de lancement et durée: Octobre 2021 / 36 mois

Ce projet a été initialement approuvé au cours du Cycle des projets de 2017. Il a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018. Des financements supplémentaires ont été annoncés par la République de Corée (167 557 \$EU) et par les États-Unis (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-cinquième session du CIBT en décembre 2019, et par les États-Unis (50 000 \$EU) et le Japon (50 000 \$EU) au cours de la cinquante-sixième session du CIBT en novembre 2020. L'Agence d'exécution a révisé le descriptif de projet approuvé sur la base des fonds du projet mis à disposition et il a été approuvé en février 2021. Suite à la signature en juin 2021 de l'Accord de projet régissant son exécution et de la finalisation de toutes les dispositions administratives relatives à sa mise en œuvre, l'Agence d'exécution a commencé les activités du projet en octobre 2021.

Le projet a pour objectif d'encourager le développement durable du Programme forestier communautaire (CFP) par la diversification des moyens d'existence des communautés locales en appui à la mise en œuvre effective de la GDF au Cambodge en vue de favoriser la GDF communautaire et de réduire la pauvreté dans les communautés locales. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre en œuvre le Programme de foresterie communautaire (CFP) avec efficacité dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri qui figurent à la fois parmi les régions les plus riches en ressources forestières et celles où le taux de déforestation est le plus élevé. Les produits escomptés du projet sont: i) la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée; ii) la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée; et iii) la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles est accrue.

Depuis la cinquante-sixième session du Comité, les principales avancées du projet concernent essentiellement les aspects suivants:

- Organisation de la deuxième réunion du Comité de pilotage du projet en format hybride le 9 mai 2023 dans les locaux de l'Administration forestière du Cambodge. Parmi les participants figuraient des représentants des pays donateurs, de l'OIBT, de l'Administration forestière et des cantonnements des provinces de Kratie et de Mondulhiri. Les visites de terrain qui ont eu lieu dans la province de Mondulhiri le 7 mai 2023 ont permis de discuter des défis rencontrés par les comités de gestion forestière communautaire.
- Élaboration de lignes directrices relatives à la préparation des plans de gestion et de développement des forêts communautaires, approuvées par le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF) à

la fin de juin 2023. Diffusion de 300 exemplaires des lignes directrices à l'administration forestière aux niveaux national et provincial et à d'autres parties prenantes.

- Création d'un groupe de travail dans la province de Mondulkiri, comprenant diverses autorités et comités. Le groupe de travail se réunira tous les trimestres pour discuter d'un large éventail de questions associées à la gestion et à la protection des forêts communautaires et proposer des interventions et des solutions.
- Examen de la gestion et de l'attribution de modestes fonds d'amorçage dans les provinces de Kratie et Mondulkiri dans le cadre du suivi de quatre programmes de foresterie communautaire et des réunions connexes. L'attribution des fonds est opérée conformément aux conditions et réglementations en vigueur, y compris la tenue satisfaisante d'un registre indiquant les fonds distribués et leur remboursement.
- Collaboration avec le réseau de forêts communautaires (FC) du district de Chet Borey et les comités de gestion des FC de Chamreun, Tava et Phnom Meas, impliquant 22 personnes (dont 4 femmes), pour des patrouilles conjointes dans les forêts communautaires. L'opération a permis de délimiter 36 hectares de terres faisant l'objet d'empiétements illégaux; supprimer 300 mètres de clôture électrique; et délivrer un avertissement à l'encontre de la production illégale de charbon de bois dans les forêts communautaires.
- Organisation de deux sessions de formation dans les provinces de Kratie et Mondulkiri, qui ont été suivies par 57 participants issus de 18 organisations forestières communautaires. La formation était axée sur le recueil et le traitement des données, en particulier concernant l'inventaire forestier des FC et le recueil d'informations sociales et biophysiques pour les plans de gestion et d'aménagement des CF. De plus, 27 articles liés au projet ont été publiés sur la page Facebook du projet (FA-OIBT CFP), et deux autres ont été mis en ligne sur le site Facebook de l'Administration forestière.

(6) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	422 165
Budget de l'OIBT:		\$EU	335 765
Gouvernement du Japon:	\$EU	235 765	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000	
Gouvernement du Costa Rica:		\$EU	86 400

Agence d'exécution: Institut des technologies du Costa Rica, École de foresterie/Centre de recherche sur l'innovation forestière (CIF)

Période d'approbation: Rev.2: Approuvée en novembre 2020

Date de lancement et durée: Juin 2022 / 36 mois

Ce projet d'une durée de 36 mois a été approuvé pour la première fois en septembre 2018 via le système d'approbation électronique et sa validité a été prorogée en novembre 2020 pour une durée supplémentaire de 20 mois. Le projet a été partiellement financé à hauteur de 100 000 \$EU grâce à la généreuse contribution des États-Unis d'Amérique lors de la cinquante-quatrième session du CIBT en novembre 2018 et sa validité a été prorogée en novembre 2020 pour une durée de 20 mois. Un financement supplémentaire de 235 765 dollars EU a été annoncé par le Japon lors de la cinquante-septième session du CIBT en novembre 2021. Le montant total de 335 765 dollars EU ayant été réuni par le Secrétariat de l'OIBT, le projet est en mesure de démarrer ses activités. L'accord de projet a été signé par toutes les parties en avril 2022 et le premier décaissement des fonds de l'OIBT a été effectué en juin 2022.

L'objectif de développement du projet est de répondre aux besoins des communautés costariciennes par le reboisement commercial. Le projet vise spécifiquement à accroître la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica à travers le développement et l'expérimentation d'un système efficace de financement du reboisement qui favorise la gestion des plantations forestières dans le pays, augmente leur productivité en mètres cubes à l'hectare par an et développe des produits du bois à haute valeur ajoutée en vue d'améliorer les revenus des producteurs forestiers.

Selon les informations communiquées par l'agence d'exécution du projet et sur la base du plus récent rapport de projet, sa mise en œuvre a enregistré les avancées suivantes:

- Poursuite des réunions avec les organisations forestières, qui avaient été initiées pour collecter les informations existantes nécessaires à la préparation d'un projet de protocole des travaux d'inventaire

forestier et de cartographie des sites visant à tester la provenance des semences en coordination avec le Centre de recherche et d'enseignement en agronomie tropicale (CATIE) situé à Turrialba, Costa Rica, en lien avec la création de plantations forestières compétitives au Costa Rica.

- Une concertation avec les parties prenantes concernées a été menée en vue d'identifier les essences pertinentes nécessitant une amélioration génétique identifiée aux fins des activités de reboisement dans la zone cible du projet.
- La préparation de la liste des possibles produits ligneux faisant l'objet de la plus forte demande et offrant le plus grand potentiel au Costa Rica, qui est en préparation en collaboration avec les principales parties prenantes impliquées dans les activités de reboisement au Costa Rica, en est à son stade final. Elle devrait être soumise pour validation par les parties prenantes concernées impliquées dans les activités de reboisement mises en œuvre sur les sites du projet.
- L'entretien des essais d'amélioration génétique (essais sur la descendance) du balsa (*Ochroma pyramidale*) et du laurier (*Cordia alliodora*) s'est poursuivi, en collaboration avec le sous-traitant GENFORES qui prépare également le protocole des essais d'amélioration génétique d'une troisième essence qui sera sélectionnée en temps voulu.
- La livraison des deux véhicules nécessaires à la mise en œuvre du projet a été retardée en raison de problèmes de communication entre le Ministère des finances (la plus haute autorité) et la Direction des Douanes (un département qui appartient au Trésor). La situation est la suivante: l'achat d'un véhicule est soumis à une TVA réduite de 2%. Cependant, bien que le Trésor ait déjà délivré le document attestant qu'une TVA de 2% s'applique dans ce cas, la Direction des Douanes demande qu'une exonération soit accordée. Le Trésor soutient que les Douanes ne peuvent pas demander d'exonération et qu'elles doivent appliquer la TVA réduite susmentionnée, mais le système douanier ne prévoit que deux options: soit l'Agence d'exécution du projet est exonérée, soit elle ne l'est pas. La livraison des deux véhicules est donc confrontée à un problème bureaucratique qui doit être résolu par les institutions gouvernementales.

L'Agence d'exécution du projet PD 849/17 Rev.2 (F) a été informée que la mission de suivi par l'OIBT portant sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet au Costa Rica sera effectuée du 20 au 22 novembre 2023.

(7) PD 902/19 Rev.3 (F) Gestion du massif forestier du Haut Baram avec la participation des communautés locales dans l'objectif de sa conservation et de son développement durable, Haut Baram, Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,358 783
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 083
Ville de Bâle (Suisse):	\$EU	200 000	
Fonds Bruno Manser:	\$EU	200 000	
Gouvernement du Japon:	\$EU	100 000	
Non préaffectés:	\$EU	56 083	
Gouvernement de la Malaisie:		\$EU	802 700

Agence d'exécution: Département forestier du Sarawak

Période d'approbation: Rev.3: Approuvée en octobre 2022

Date de lancement et durée: Septembre 2023 / 24 mois

Ce projet a été approuvé en octobre 2020. Le Fonds Bruno Manser et la ville de Bâle, en Suisse, ont chacun annoncé un financement de 200 000 \$EU (400 000 \$EU au total). En outre, des fonds supplémentaires ont été apportés par le Japon, les États-Unis d'Amérique et le Fonds pour le Partenariat de Bali au cours de la cinquante-septième session du CIBT en décembre 2021. L'Agence d'exécution a révisé le descriptif de projet dans le but de mettre en œuvre les activités de terrain sur la base du financement obtenu. Ce descriptif de projet révisé a été approuvé en octobre 2022 dans le cadre d'une procédure de non-objection. L'accord de projet régissant la mise en œuvre du projet a été dûment signé en mars 2023 et l'Agence d'exécution a lancé les activités du projet en septembre 2023.

Le projet vise à gérer la zone forestière du Haut Baram pour la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique au profit des communautés locales. Le PPP couvre une surface de quelque 283 500 ha constituée de forêt primaire, de forêt surexploitée, de forêts secondaires, d'implantations humaines

et de terres agricoles. Les quatre groupes ethniques présents dans la région – Penan, Kenyah, Kelabit et Saban – dépendent tous largement des forêts pour leur subsistance. Son objectif spécifique consiste à «valoriser la transformation rurale par la conservation et le développement durable dans le cadre d'une bonne gouvernance». Un plan de gestion intégrée sera élaboré à travers trois produits afin de réaliser les aspects suivants: i) la base de la ressource forestière est suffisamment sécurisée et les menaces sensiblement réduites, ii) une gestion et une utilisation intégrées des terres sera appliquée dans le cadre du zonage, iii) un dispositif institutionnel pluripartite sera créé pour le développement de l'UBFA, et iv) des modèles de développement économique durable seront introduits et démontrés en accord avec le programme de transformation rurale (RTP) du gouvernement.

Depuis le lancement du projet en septembre 2023, le projet a enregistré des avancées principalement dans les domaines suivants:

- Organisation de la première réunion du Comité de pilotage du projet (CPP) le 25 septembre 2023 dans la ville de Miri au Sarawak. Cette réunion a rassemblé toutes les parties prenantes clés, y compris des représentants des donateurs tels que le Gouvernement du Japon, la Ville de Bâle (Suisse) et le Fonds Bruno Manser, aux côtés d'agences gouvernementales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et près de 30 représentants de la communauté de l'UBFA. L'esprit collectif qui a animé cette réunion a souligné l'importance de la mission partagée entre les parties prenantes, tandis que leur diversité a mis en lumière la nature complexe de promouvoir la gestion durable des forêts dans les pays tropicaux.
- Suite à la réunion du CPP, une séance de consultation à la rencontre des communautés locales dans la soirée du 26 septembre à Long Semiyang. Ce rassemblement a réuni près de 60 membres enthousiastes de la communauté, tous attendant avec impatience la mise en œuvre du projet.
- L'équipe du projet se concentre sur des activités clés, notamment le recueil exhaustif de données de référence sur les écosystèmes, la flore et la faune. Elle a par ailleurs commencé les plantations d'enrichissement sur des terres communautaires inutilisées. Par ailleurs, l'équipe mène des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation des communautés locales sur la gestion forestière, la certification de la gestion forestière et la résolution des conflits.

(8) PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo - Phase I (Togo)

Budget et sources de financement:

Budget total (Phase I):		\$EU	260 268
Budget de l'OIBT (Phase I):		\$EU	200 000
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	200 000	
Gouvernement du Togo (Phase I):		\$EU	60 268

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Rev.3: Approuvée en mars 2023

Date de lancement et durée: À déterminer / 18 mois

La première approbation de ce projet de 36 mois a eu lieu en septembre 2019 via le système d'approbation électronique pour le cycle de projet de 2019. Le projet a été partiellement financé avec un montant de 200 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon apportée dans l'intervalle entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du CIBT. Le projet ayant été partiellement financé, il a été révisé en un projet multiphasés, qui a été approuvé en mars 2023, la Phase I devant être mise en œuvre avec le montant mentionné ci-dessus. L'accord de projet régissant la Phase I du projet PD 905/19 Rev.3 (F) avait été signé par toutes les parties en mai 2023. Le décaissement de la première tranche des fonds OIBT, nécessaire au démarrage de la mise en œuvre du projet, a été réalisé en août 2023 après la réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport initial acceptable et de son Plan des travaux détaillé connexe.

La forêt classée de la Fosse-aux-Lions était jadis une réserve de faune et de flore par excellence. Mais suite aux troubles sociopolitiques qu'a connus le Togo dans les années 1990, cette forêt classée, comme la plupart des aires protégées, a été envahie et dévastée par les populations riveraines contestant ainsi la gestion non participative et unilatérale menée par l'administration forestière depuis l'époque coloniale. Ceci a occasionné pendant des décennies des changements remarquables, notamment la dégradation des ressources forestières, de la biodiversité, l'exploitation anarchique et l'accentuation de la paupérisation des

populations riveraines. L'objectif global du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations de la préfecture de Tône et de Tandjoaré à travers la gestion durable de la Forêt classée de la Fosse-aux-Lions. Ce projet vise spécifiquement à gérer durablement la Forêt classée de la Fosse-aux-Lions afin d'améliorer les conditions de vie et l'environnement des populations locales.

Sur la base des informations fournies par l'agence d'exécution (l'ODEF au Togo), les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de la Phase I de ce projet concernent principalement les campagnes de concertation et de sensibilisation qui ont été initiées pour assurer l'implication des parties prenantes concernées (communautés locales, chefferies traditionnelles, administration forestière nationale et locale, ODEF, etc.) en vue d'une mise en œuvre fluide du projet démarré en août 2023 suite au décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

(1) PD 916/21 Rev.2 (F) **Systèmes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires du territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil communautaire de Bajo Calima, Municipalité de Buenaventura, Colombie**

Budget et sources de financement:

Budget total:				\$EU	599 582
Budget de l'OIBT:				\$EU	450 000
Gouvernement du Japon (MoFA):	\$EU	200 000			
Gouvernement des États-Unis	\$EU	250 000			
Gouvernement de la Colombie – Université de Tolima:				\$EU	102 152
Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black:				\$EU	47 430
Agence d'exécution:	Université de Tolima - Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black				
Agence de collaboration:	Ministère de l'environnement et du développement durable				
Période d'approbation:	Rev.2: Approuvée en mars 2023				
Date de lancement et durée:	À déterminer / 24 mois				

Ce projet de 24 mois a été approuvé pour la première fois en septembre 2019 via le système d'approbation électronique du Cycle des projets de 2021. Il a été partiellement financé avec un montant de 200 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon apportée dans l'intervalle entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du CIBT, en sus du montant de 250 000 \$ EU obtenu des États-Unis en deux tranches (150 000 \$EU durant la cinquante-septième session du CIBT et 100 000 \$EU au cours de sa cinquante-huitième session). Le projet ayant été partiellement financé, à hauteur de 450 000 \$EU sur un total de 578 185 dollars \$EU, il a été révisé afin de réduire le budget de l'OIBT en fonction du montant total obtenu, soit 450 000 \$EU, en ajustant de manière idoine les activités prévues par le projet. Le projet révisé a été approuvé via le système d'approbation électronique en mars 2023, en vue de sa mise en œuvre en deux phases comme suit:

- Phase I de 12 mois avec le budget de l'OIBT de 200 000 \$EU provenant du budget supplémentaire du Japon (avec pour condition/exigence préalable obligatoire que les fonds du budget supplémentaire du Japon soient utilisés dans les limites d'une période maximale ne devant pas excéder 12 mois jusqu'en mars 2024).
- Phase II de 12 mois avec le budget de l'OIBT de 250 000 \$EU provenant de la contribution américaine dans le cadre du Cycle régulier des projets de l'OIBT.

Cette proposition de projet émane d'une préconisation du projet PD 415/06 Rev. 2 (M) «Systématisation et modélisation de l'information économique et technique en vue de former des professionnels de la production, de la transformation et du marketing des produits ligneux», qui a été mis en œuvre par l'Université de Tolima dans le cadre d'un accord entre l'OIBT et le Ministère de l'environnement et du développement

durable (MADS) de la République de Colombie. Le projet a pour objectif de développer et de contribuer à la mise en œuvre des programmes de gestion, de conservation et de restauration relatifs aux écosystèmes de la région colombo-Pacifique sur la base des régimes de plantation d'enrichissement et agroforestiers mis en place dans le cadre d'une approche reposant sur la gestion durable. Le projet a pour objectif spécifique de lancer un processus participatif en vue d'aider à améliorer le niveau de vie des communautés en tenant particulièrement compte des questions sexospécifiques pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts naturelles secondaires et des terres collectives de Bajo Calima, en République de Colombie.

Le projet d'accord régissant la mise en œuvre du projet PD 916/21 Rev.2 (F) a été diffusé pour signature par toutes les parties en avril 2023. À la mi-octobre 2023 date à laquelle le Secrétariat finalisait les documents de travail de la cinquante-septième session du CRF, il était toujours en cours d'examen par les parties contractantes colombiennes du projet

(2) PD 927/22 Rev.2 (F) Élaboration d'un système d'information sur le potentiel du bois et du carbone à accompagner la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud en Indonésie (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	268 320
Budget de l'OIBT:			\$EU	233 300
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	150 300		
Gouvernement de l'Australie:	\$EU	83 000		
Gouvernement du Kalimantan du Sud:			\$EU	35 020

Agence d'exécution: Conseil régional de planification du Sud-Kalimantan (BAPPEDA), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Août 2023

Date de lancement et durée: À déterminer / 30 mois

Le projet, issu de la note conceptuelle (CN-21002/CN-523), a obtenu l'approbation via les procédures de non-objection en ligne en août 2023. Le Ministère de l'environnement et des forêts procède actuellement à l'examen du projet d'accord de projet. Le projet vise à améliorer la planification et le suivi des pratiques de gestion durable des forêts dans le sud du Kalimantan, en Indonésie. Plus spécifiquement, le projet vise à établir un système complet d'information et de base de données sur le potentiel de production de bois et les émissions/séquestration du carbone pour faciliter la prise de décision, identifier les opportunités et suivre les progrès de la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud. Le développement d'un système d'information solide sur le potentiel de production de bois et de séquestration du carbone est crucial pour faire progresser la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud, où l'industrie du bois est importante pour la croissance économique, les produits à valeur ajoutée et le potentiel d'exportation. Ce système jouera un rôle important pour faciliter la prise de décision fondée sur des données probantes, conduisant à des pratiques de gestion forestière plus durables. Cela pourrait également conduire au développement de nouvelles industries forestières, à la création d'emplois et à la génération de revenus pour les communautés locales.

Pour garantir la réalisation efficace de la gestion durable des forêts dans le Kalimantan du Sud, le projet vise à réaliser trois produits:

- 1) Renforcer le système de recueil de données et d'informations pour évaluer les changements au niveau du couvert forestier, de la croissance forestière, des stocks de carbone, de la production de bois et des informations sociales afin de constituer une solide base dans l'optique de la gestion durable des forêts.
- 2) Améliorer les systèmes d'information sur le bois et le carbone en appui aux outils de prise de décision et aux mécanismes de suivi et d'évaluation permettant de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de gestion durable des forêts.
- 3) Améliorer la coordination des systèmes de réseau d'information sur les politiques de gestion durable des forêts avec l'investissement des gestionnaires forestiers, des décideurs politiques, des communautés locales, des universitaires et d'autres parties prenantes concernées en vue de faciliter

la diffusion des informations essentielles et l'engagement des principales parties prenantes dans le processus de gestion durable des forêts.

(3) PD 931/23 (F) Favoriser la gestion durable des forêts et la consommation locale de bois par le renforcement des capacités et améliorer la réglementation dans la zone nord au Costa Rica (Costa Rica)

Budget et sources de financement:

Budget total:				\$EU	198 260
Budget de l'OIBT:				\$EU	138 260
Gouvernement de la République de Corée:	\$EU	138 370			
CODEFORSA:				\$EU	60 000
Agence d'exécution:	Commission de développement forestier de San Carlos (CODEFORSA)				
Période d'approbation:	Août 2023				
Date de lancement et durée:	À déterminer / 24 mois				

Ce projet de 24 mois, qui découle de la note conceptuelle CN-21005 après que la Corée a manifesté son intérêt à le financer lors de la cinquante-huitième session du CIBT en novembre 2022, a été approuvé via le système électronique limité dans le temps, le Secrétariat de l'OIBT n'ayant reçu au 7 août 2023 aucune objection de la part des membres de l'OIBT. Dans la région forestière du nord du Costa Rica, où est produite la majeure partie du bois costaricien, la pression sur le défrichement de terres à des fins agricoles plutôt que de favoriser la gestion forestière augmente, ce qui accroît la menace d'une grave dégradation des forêts et déforestation. L'objectif de développement du projet est de contribuer à la conservation des ressources forestières et de la biodiversité grâce à une gestion durable des forêts et à l'augmentation des revenus des propriétaires forestiers du nord du Costa Rica. L'objectif spécifique du projet consiste à favoriser la gestion durable des forêts à travers le développement des capacités des propriétaires forestiers, l'amélioration de la réglementation et des procédures et une demande accrue en bois local.

Le projet d'accord régissant la mise en œuvre du projet PD 931/23 (F) [CN-21005] a été diffusé en septembre 2023 assorti d'un questionnaire pertinent pour examen par toutes les parties. Le processus de signature sera lancé à l'issue de l'examen des documents susmentionnés.

(4) PD 932/23 (F) Évaluation et diffusion des connaissances et des expériences en matière de conservation *ex-situ* et de plantation du Caoba dans la région du littoral nord au Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:				\$EU	123 294
Budget de l'OIBT:				\$EU	84 784
Gouvernement de la République de Corée:	\$EU	84 784			
COSTA VERDE:				\$EU	38 510
Agence d'exécution:	Costa Verde Iniciativa 20x20				
Période d'approbation:	Août 2023				
Date de lancement et durée:	À déterminer / 12 mois				

Ce projet de 12 mois, qui découle de la note conceptuelle CN-22014 après que la Corée a fait part de son intérêt à le financer lors de la cinquante-huitième session du CIBT en novembre 2022, a été approuvé via le système de non-objection électronique limité dans le temps, le Secrétariat de l'OIBT n'ayant reçu au 7 août 2023 aucune objection de la part des membres de l'OIBT. Essence de grande valeur marchande, le Caoba

(*Swietenia macrophylla* King), qui croît en forêt tropicale humide, est désormais classé par la CITES espèce menacée d'extinction en raison de son exploitation forestière illégale et des nuisibles et maladies qui sévissent en forêt. Alors que le Pérou était un grand exportateur de cette essence dans les années 1990, il en importe aujourd'hui. L'objectif de développement du projet est de promouvoir la conservation et l'utilisation durable du Caoba, une espèce en voie de disparition, dans la zone côtière nord du Pérou. Son objectif spécifique consiste à mener une analyse exhaustive des expériences fructueuses et des enseignements précieux tirés de la conservation *ex situ* et des plantations de Caoba dans la zone côtière nord du Pérou.

Le projet d'accord régissant la mise en œuvre du projet PD 932/23 (F) [CN-22014] a été diffusé en septembre 2023 assorti du questionnaire pertinent pour examen par toutes les parties. Le processus de signature sera lancé à l'issue de l'examen des documents susmentionnés.

(5) PD 934/23 Rev.1 (F) Renforcer la conservation du bois de rose (*Dalbergia* spp.), une essence en danger critique d'extinction, dans la Réserve naturelle de Dakrong et le Paysage de conservation de Dong Nai au Viet Nam (Viet Nam)

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	160 826
Budget de l'OIBT:			\$EU	148 976
Gouvernement de l'Australie:	\$EU	100 000		
Gouvernement des États-Unis	\$EU	48 976		
CCD:			\$EU	11 850
Agence d'exécution:	Centre pour la conservation et la mise en valeur de la nature (CCD)			
Période d'approbation:	Octobre 2023			
Date de lancement et durée:	À déterminer / 24 mois			

Le projet, issu de la note conceptuelle (CN-21007), a reçu l'approbation via la procédure de non-objection en ligne en octobre 2023. En termes de financement, le projet a obtenu 48 976 dollars des États-Unis en octobre 2022 et 100 dollars supplémentaires. 000 d'Australie en juin 2023. Actuellement, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural est en train d'examiner le projet d'accord de projet.

Le projet vise à sensiblement améliorer la conservation à long terme des essences de bois de rose menacées au Vietnam en impliquant activement les communautés locales dans la protection, la restauration et la gestion durable des populations de *D. oliveri* et de *D. cochinchinensis* dans la réserve naturelle de Dakrong et le paysage de conservation de Dong Nai. Le Tamalan (*Dalbergia oliveri*) et le bois de rose du Siam (*Dalbergia cochinchinensis*), en danger critique d'extinction, comptent actuellement parmi les plantes les plus menacées au Vietnam. En raison de la forte demande commerciale et de l'exploitation forestière illégale dont elles font depuis longtemps l'objet, les populations naturelles de ces deux espèces ont été considérablement réduites au point de disparaître localement dans de nombreuses aires de répartition connues. Petites, morcelées et principalement réparties entre des aires protégées, les populations restantes ne font l'objet d'aucun effort de conservation efficace.

Les produits de ce projet seront réalisés grâce au renforcement des capacités des gardes forestiers, du personnel des aires protégées et des communautés locales en matière de protection des forêts, de conservation des plantes menacées et de gestion durable des forêts. Il élaborera et mettra également en œuvre un plan complet de gestion et de conservation pour *D. oliveri* et *D. cochinchinensis*. En outre, il mettra en œuvre des mesures visant à restaurer les populations de bois de rose par la régénération naturelle et la replantation dans les habitats dégradés. Le Gouvernement du Vietnam bénéficiera de la préservation et de la restauration des populations de bois de rose ainsi que du renforcement des capacités du personnel concerné. Les modèles réussis développés au cours de ce projet seront également reproduits dans d'autres aires protégées et concernant d'autres espèces végétales menacées.

C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PD 712/13 Rev.3 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie)– Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	380 246
Budget de l'OIBT:	\$EU	248 154
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	6 272
<i>Sinarmas Forestry & Partners</i>	\$EU	125 820

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement forestiers, Agence de recherche-développement sur les forêts et l'environnement (FOERDIA), Ministère indonésien de l'environnement et de la foresterie (MOEF)

Période d'approbation: Rev.3: Approuvée en octobre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase II - 12 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du premier semestre 2014 et a été révisé en deux phases, en tenant compte des fonds disponibles pour une mise en œuvre immédiate. La Phase I se concentre sur le cadre de planification amélioré et la capacité institutionnelle de la réserve de biosphère Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) et est actuellement mise en œuvre grâce au financement du Gouvernement de la République de Corée. La Phase II, axée sur la promotion de partenariats entre les principales parties prenantes pour la gestion opérationnelle de GSK-BR, recherche un financement et est actuellement en attente.

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace.

(2) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	460 124
Budget de l'OIBT:	\$EU	351 944
FCG:	\$EU	108 180

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement au Guatemala (*Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala*, FCG) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.4: Approuvée à l'automne 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase II - 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du premier semestre 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme nouvelle AE. Le descriptif de projet a en conséquence été révisé une ultime fois et approuvé en septembre 2017 par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la Convention sur la diversité biologique au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

Le Secrétariat de l'OIBT a proposé de rendre compte de la Phase I du projet PD 765/14 Rev.4 (F) au titre du point de l'ordre du jour du Comité consacré aux projets achevés lors de sa cinquante-sixième session en 2022, car le rapport d'achèvement a été soumis après la date de finalisation des documents du Comité dus à plusieurs membres de l'équipe projet directement impactés par la pandémie de Covid-19. La Phase II du projet commencera, si elle est financée, à l'issue de la Phase I.

(3) PD 808/16 Rev.5 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines – Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	330 736
Budget de l'OIBT:	\$EU	246 488
Gouvernement de la Côte d'Ivoire:	\$EU	84 248

Agence d'exécution: Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Rev.5: Approuvée en mars 2023

Date de lancement et durée: À déterminer / 12 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé pour la première fois en septembre 2019 via le système d'approbation électronique du Cycle des projets de 2019. Il a ensuite été révisé et de nouveau soumis par ses auteurs au Secrétariat de l'OIBT, conformément aux dispositions de la décision 2(X) du Conseil régissant la prorogation de la période de validité de son statut de projet approuvé, en 2021. Le projet a été partiellement financé avec un montant de 320 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon apportée pendant l'intervalle entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions du CIBT. Le projet ayant été partiellement financé, il a été révisé en un projet multiphases, qui a été approuvé en mars 2023, la Phase I devant être mise en œuvre avec le montant mentionné ci-dessus. L'accord de projet régissant la phase I du projet PD 808/16 Rev.5 (F) a été signé par toutes les parties en septembre 2023.

Le bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est un arbre à usages multiples qui a une incidence directe sur les revenus complémentaires des ménages. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce l'un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde et la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant les aliments pour la consommation humaine, le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). Au vu de ces valeurs, le bois de vène a fait l'objet d'une surexploitation (frauduleuse et illégale), en particulier pendant la période de crise qu'a connue le pays. Ce projet a pour objectif de développement de contribuer à la gestion durable des écosystèmes du bois de vène africain (*Pterocarpus erinaceus* Poir) situés dans la région de Bagoué en Côte d'Ivoire. Son objectif spécifique consiste à sauvegarder le bois de vène africain (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali qui se trouvent dans la région de Bagoué en Côte d'Ivoire.

(4) PD 903/19 Rev.2 (F) Gestion de l'aire de conservation de Sungai Menyang pour la protection des orangs-outangs et l'amélioration des moyens d'existence des communautés au Sarawak, en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1,096 115
Budget de l'OIBT:	\$EU	509 040
Gouvernement de la Malaisie:	\$EU	587 075

Agence d'exécution: Département forestier du Sarawak

Période d'approbation: Octobre 2020

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé en octobre 2020 et a été partiellement financé en juin 2022 (121 903,50 \$EU contribués par l'Australie). Le projet est actuellement en attente d'un financement supplémentaire pour sa mise en œuvre. Si le projet obtient au moins 200 000 \$EU supplémentaires, l'Agence d'exécution pourra démarrer le projet sur la base d'un budget révisé.

L'Aire de conservation de Sungai Menyang (SMCA), qui couvre environ 14 000 ha, est située dans le sud-ouest du Sarawak et est occupée par une communauté Iban qui s'y est déplacée il y a 33 ans, en 1985, suite à la construction du barrage hydroélectrique de Batang Ai, qui compte environ 500 habitants vivant de manière permanente dans six maisons communautaires (*longhouse*). En lisière de la SMCA se trouve le Parc national de Batang Ai (24 000 ha) où vivent plus de 300 orangs-outans. Au cours des deux dernières décennies, l'animal est sorti du parc national pour dévaster les cultures fruitières, causant des dommages importants aux agriculteurs Iban. Une étude récente a recensé la présence de 87 individus dans la SMCA.

L'objectif de développement du projet consiste à valoriser la conservation de la biodiversité et la transformation de l'économie rurale. L'objectif spécifique est d'améliorer les moyens d'existence des communautés par l'utilisation durable des forêts et des ressources biologiques. Ces objectifs seront réalisés à travers trois produits. Le Produit 1 étudiera comment sécuriser la base de ressource de la forêt dans l'optique d'une gestion intégrée; le Produit 2 initiera un processus de gestion efficace des écosystèmes et d'utilisation de la ressource; et le Produit 3 encouragera la participation des communautés à l'écotourisme par le biais de meilleures installations et formations. Les acquis escomptés sont les suivants: a) la base de la ressource forestière est recensée et sécurisée avec des fonctions bien définies et harmonisées, b) les raids des orangs-outans sur les récoltes agricoles sont jugulés, c) de nouvelles activités sont initiées pour améliorer les moyens d'existence des communautés, d) des études sur les stocks de carbone présents dans divers types de forêts sont menées et des dispositifs d'échange des droits d'émission de carbone sont développés, e) les installations d'écotourisme culturel et de la nature sont améliorées, et f) un dispositif institutionnel destiné aux parties prenantes est créé pour la gestion de la SMCA.

(5) PD 905/19 Rev.3 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	366 493,00
Budget de l'OIBT:	\$EU	282 624,16
Gouvernement du Togo	\$EU	83 868,45

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Rev.2: Approuvée en septembre 2021

Date de lancement et durée: À déterminer / 18 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé pour la première fois en septembre 2019 via le système d'approbation électronique du Cycle des projets de 2019. Le projet a été partiellement financé moyennant un montant de 200 000 \$EU grâce à la généreuse contribution du Japon apportée dans l'intervalle entre les cinquante-huitième et cinquante-neuvième session du CIBT. Le projet ayant été partiellement financé, il a été révisé en un projet multiphasés, qui a été approuvé en mars 2023, la Phase I devant être mise en œuvre avec le montant mentionné ci-dessus. L'accord de projet régissant la Phase I du projet PD 905/19 Rev.3 (F) a été signé par toutes les parties en mai 2023. Le décaissement de la première tranche des fonds OIBT, nécessaire

au démarrage de la mise en œuvre du projet, a été opéré en août 2023 après la réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport initial acceptable et de son Plan des travaux détaillé connexe.

La forêt classée de la Fosse-aux-Lions était jadis une réserve de faune et de flore par excellence. Mais suite aux troubles sociopolitiques qu'a connus le Togo dans les années 1990, cette forêt classée, comme la plupart des aires protégées, a été envahie et dévastée par les populations riveraines contestant ainsi la gestion non participative et unilatérale menée par l'administration forestière depuis l'époque coloniale. Ceci a occasionné pendant des décennies des changements remarquables, notamment la dégradation des ressources forestières, de la biodiversité, l'exploitation anarchique et l'accentuation de la paupérisation des populations riveraines. L'objectif global du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations de la préfecture de Tône et de Tandjoaré à travers la gestion durable de la Forêt classée de la Fosse-aux-Lions. Ce projet vise spécifiquement à gérer durablement la Forêt classée de la Fosse-aux-Lions afin d'améliorer les conditions de vie et l'environnement des populations locales. La Phase II du projet débutera, si elle est financée, à l'issue de la Phase I.

(6) PD 915/21 Rev.2 (F) Renforcement de la restauration et de la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	673 482
Budget de l'OIBT:	\$EU	512 402
Ce.Sa.Re.N – ONG	\$EU	161 080

Agence d'exécution: Cercle pour la sauvegarde des ressources naturelles – Ce.Sa.Re.N, organisation non gouvernementale

Agence de collaboration: Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC); Agence béninoise pour l'environnement (ABE)

Période d'approbation: Septembre 2022

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Outre leurs fonctions culturelles, rituelles et socio-économiques, les forêts sacrées offrent au Bénin, un refuge spécial et un sanctuaire pour la biodiversité locale, qui comporte plusieurs espèces rares d'animaux et de plantes dont certaines sont inscrites sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les forêts sacrées constituent un modèle exemplaire de gestion et de conservation traditionnelles de la biodiversité. Leur protection repose sur des croyances traditionnelles ancrées dans la tradition, le pouvoir de l'autorité traditionnelle et le pouvoir des dignitaires et chefs religieux locaux.

Les sites RAMSAR 1017 et 1018 au Bénin recèlent plus de 500 forêts sacrées (FS). Malheureusement, la plupart de ces FS font l'objet d'une exploitation abusive et incontrôlée conduisant à une dégradation dont l'ampleur est variable d'une forêt classée à l'autre. Pour endiguer cette tendance, d'importantes actions ont été mises en œuvre d'avril 2017 à mars 2020 au niveau de 42 FS dans le cadre du projet PD 754/14 Rev.3 (F) «Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin» avec le soutien de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Mais les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de ce projet restent encore fragiles et nécessitent des actions d'amélioration et de consolidation ainsi que la finalisation du processus d'intégration des FS dans le système des aires protégées du Bénin. C'est dans cette logique que cette proposition de projet intitulée «Renforcement de la restauration et de la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin» dans le but de: a) mettre en œuvre efficacement les Plans d'aménagement élaborés, b) mettre fin aux conflits opposant agriculteurs et forêts sacrées; et c) améliorer les moyens d'existence des populations riveraines des forêts sacrées au Bénin.

(7) PD 921/21 Rev.2 (F) Projet d'appui à la conservation et promotion des semences forestières au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	554 322
---------------	------	---------

Budget de l'OIBT:	\$EU	447 072
Bénin (DGEFC)	\$EU	107 250

Agence d'exécution:	Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC)
Agence de collaboration:	Office national du bois (ONAB)
Période d'approbation:	Septembre 2022
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois

Le manque de semences forestières de qualité, notamment des essences naturelles à forte exploitation, constitue aussi un frein à l'accroissement de la production forestière et aux actions de reboisement et de conservation des sols. La Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC), qui représente la structure en charge de la gestion des ressources forestières au Bénin, ne dispose d'aucune unité d'offre de semences de caractéristiques affirmées et les pépiniéristes, pour la plupart, récoltent des semences un peu partout. Outre le peu de garanties d'obtenir une bonne production, cela donne lieu à une dissémination non contrôlée de flux de gènes pouvant avoir des conséquences écologiques graves auxquelles il faut remédier. La demande en semences forestières certifiées, tant au plan national qu'au niveau international, est grandissante et la mauvaise organisation de la filière des semences forestières constitue un frein au processus de certification des plantations forestières et au développement d'un système amélioré de production au Bénin.

La DGEFC a initié ce projet visant à créer une unité de production de semences pour la conservation et la promotion des semences d'arbres forestiers en vue d'apporter une solution de long terme à cette situation au Bénin. Ce projet vise à améliorer l'accès (agriculteurs, exploitants de plantations privées, populations locales) aux semences d'arbres forestiers et à répondre aux besoins de reboisement ainsi qu'à la nécessité d'améliorer le système de production pour les différentes parties prenantes. À défaut de nouvelle soumission, le projet perdra son statut de projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité. Le projet deviendra caduc dans l'intervalle entre les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du CRF.

(8) PD 925/22 Rev.2 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo (Togo)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	947 208
Budget de l'OIBT:	\$EU	591 808
Gouvernement du Togo:	\$EU	355 400

Agence d'exécution:	Association Les Amis de l'Environnement (AMEN)
Période d'approbation:	Octobre 2023
Date de lancement et durée:	À déterminer / 36 mois

Les ressources forestières sont soumises à une dégradation continue, ce qui compromet les chances d'amélioration des conditions de vie des populations locales. Face à cette situation, le Gouvernement togolais a élaboré des documents de politique, de stratégie et de programme axés sur la réhabilitation des écosystèmes dégradés comme une préoccupation majeure en collaboration avec les partenaires techniques et financiers. En conséquence, le gouvernement du Togo a soumis une proposition d'avant-projet en relation avec la zone de la plaine du Mono pour un financement OIBT. Le financement d'avant-projet a permis d'élaborer cette proposition de projet de conservation et de gestion durable des forêts naturelles de la plaine du Mono en vue de réduire, voire d'éradiquer, les impacts négatifs résultant de la destruction considérable des écosystèmes de la zone, et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de l'environnement des populations bénéficiaires afin de garantir des ressources naturelles suffisantes pour les générations présentes et futures fondées sur un développement durable.

Le projet vise à contribuer au développement et à la gestion durable des forêts nationales. Plus précisément, le projet améliorera la productivité des plantations forestières et promouvra la gestion des forêts communautaires appartenant aux communautés locales. L'objectif de cette nouvelle initiative est d'inciter les

populations rurales dans leur ensemble à améliorer leur environnement et leurs conditions de vie grâce à la gestion durable des ressources naturelles présentes sur leur territoire.

(9) PD 929/22 Rev.1 (F) Élaboration de modèles de gestion sylvicole pour une restauration des forêts fondée sur le recours à des arbres semenciers en vue de la régénération naturelle et artificielle dans la province de Tahuamanu, au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total: \$EU 1,911 612

Budget de l'OIBT: \$EU 1,061 040

CNF \$EU 850 572

Agence d'exécution: Chambre forestière nationale (CNF)/Université nationale agronome de La Molina (UNALM)

Agence de collaboration: Ministère du développement agricole et de l'irrigation (MIDAGRI)
Service national des forêts et de la faune (SERFOR)
Ministère de l'environnement (MINAM)
Associated Nature and Development Consultants (CANDES)
Autorité régionale des forêts et de la faune de Madre de Dios
Concessions forestières et communautés autochtones de la région

Période d'approbation: Septembre 2022

Date de lancement et durée: À déterminer / 37 mois

Ce projet vise à gérer les aspects sylvicoles liés aux arbres semenciers, en vue de déterminer une procédure qui encouragera la production de graines et la régénération naturelle et artificielle, ce qui conduira à la restauration des populations d'essences récoltées dans l'optique du prochain cycle d'exploitation en assurant que ces arbres fournissent un bois répondant à la qualité et au volume souhaités dans les surfaces en gestion forestière.

Les résultats du projet contribueront au développement d'un système sylvicole qui sera appliqué à la restauration des populations d'essences commerciales dans les surfaces faisant l'objet de plans de gestion forestière et de plans d'exploitation, ce dont les concessions forestières et les communautés autochtones bénéficieront de manière directe. De plus, la méthodologie mise au point pourra être reproduite dans d'autres régions forestières du pays, contribuant ainsi au développement forestier national. À défaut de nouvelle soumission, le projet perdra son statut de projet approuvé et sera frappé de la clause de caducité. Le projet deviendra caduc dans l'intervalle entre les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du CRF.

TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Un (1) avant-projet approuvé est en cours d'exécution. Dans le présent rapport, les avant-projets sont regroupés en trois catégories:

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité.

A. AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

Aucun.

B. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

Aucun.

C. AVANT-PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PPD 203/23 Rev.1 (F) Appui à la promotion et à la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine d'Oti au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	170 342
Budget de l'OIBT:	\$EU	117 712
Gouvernement du Togo:	\$EU	52 630

Agence d'exécution: Association Les Amis de l'Environnement (AMEN)

Période d'approbation: Octobre 2023

Date de lancement et durée: À déterminer / 10 mois

Cet avant-projet vise à dresser une étude de référence de la Zone Ecologique I au Togo (voir carte en annexe) afin de produire un Document de Projet pour la conservation et la gestion durable des formations végétales naturelles dans la plaine d'Oti, au Togo. L'idée maîtresse de cette initiative est de réduire ou d'éliminer les impacts négatifs résultant de la destruction des écosystèmes dans cette zone et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés bénéficiaires. Les principaux résultats seront les suivants : (1) les données des enquêtes forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sur la zone du projet sont disponibles ; (ii) une proposition de projet pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires dans la plaine d'Oti, au Togo, est élaborée pour soumission à l'OIBT.

ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL (PTB)

(1) PP-A/54-331A Favoriser la production de bois de qualité chez les petits exploitants agricoles et dans les plantations communautaires de teck et autres essences précieuses en région tropicale

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1,413 449
Budget de l'OIBT:	\$EU	1,413 449
Gouvernement de l'Allemagne:	\$EU	1,413 449

Agence d'exécution: Asie-Pacifique
Cambodge: Administration forestière
Thaïlande: Département royal des forêts/Université de Kasetsart
Viet Nam: Administration forestière/Académie vietnamienne des sciences forestières
Inde: Conseil indien pour la recherche et l'enseignement forestiers
Indonésie: Centre de recherche du Jardin botanique pour la conservation des plantes et Agence nationale de la recherche et de l'innovation forestières (BRIN)
Afrique de l'Ouest
Togo: Université de Lomé

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Cette activité est issue de la note conceptuelle (CN-23026) et a reçu un financement de 1 413 449 \$EU de la part du Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) en août 2023. Le projet conclut actuellement des accords de projet avec des organisations partenaires dans les pays participants. Il devrait commencer ses activités au début de novembre 2023.

Les plantations de bois des petits exploitants en région tropicale offrent le potentiel de mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables en bois de qualité sur la base des initiatives grandissantes qui sont lancées en matière de restauration des paysages forestiers; et de procurer d'autres services écosystémiques tels que la captation du carbone et la conservation des sols, ce dont peuvent bénéficier la communauté locale et l'ensemble de la région au sens large. Outre l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural, le développement de régimes agroforestiers chez de petits exploitants utilisant du teck et d'autres essences indigènes précieuses a des répercussions considérables sur les conditions environnementales et sur l'approvisionnement en bois de l'industrie locale.

Cette activité vise à sensiblement améliorer la production de bois de haute qualité à partir de plantations de teck et d'autres essences précieuses établies par des petits exploitants et communautés dans les régions de l'Asie-Pacifique et d'Afrique de l'Ouest. Dans cet objectif, seront favorisées des politiques visant à obtenir un matériel végétal de haute qualité, l'adoption des meilleures pratiques sylvicoles, l'accès au financement pour promouvoir des cycles de rotation plus longs, la création de valeur ajoutée et l'amélioration de la légalité du bois. Au nombre des principales activités figurent la promotion de programmes financiers qui investissent dans la production de teck de haute qualité suivant de longs cycles de rotation et donnent accès aux marchés volontaires du carbone. Exploiter les marchés des crédits carbone offrirait des incitations supplémentaires et irait dans le sens de l'action mondiale qui est déployée en vue d'atténuer le changement climatique. En outre, elle facilitera la coopération régionale et internationale pour mettre en place chez les petits exploitants des plantations suivant des pratiques durables. Grâce à la mise en œuvre efficace de politiques et à la promotion de la collaboration, cette activité contribuera à améliorer les résultats économiques des petites exploitations et des plantations communautaires en milieu tropical

(2) PP-A/56-341B Appui à des groupements de femmes pour la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo – Phase 2– Phase III

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	103 331
Budget de l'OIBT:		\$EU	89 581
Soka Gakkai (SG):	\$EU	89 581	
REFACOF:		\$EU	13 750

Agence d'exécution: Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)

Date de lancement et durée: Avril 2022 / 12 mois

Cette activité connexe au PTB d'une durée de 12 mois a été financée dans le cadre du troisième Axe programmatique (AP3) intitulé «*Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients*» de la Démarche programmatique de la nouvelle architecture de financement qui est mise en œuvre à titre pilote en accord avec les dispositions connexes de la décision 8(LV), laquelle appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif pour rechercher de nouvelles pistes et partenaires de financement en vue de financer les travaux de l'OIBT. La troisième phase de cette activité connexe au PTB a été intégralement financée par *Soka Gakkai* (SG), grâce à l'annonce de financement reçue après la cinquante-huitième session du Conseil dans le cadre d'un protocole d'accord de financement basé sur le descriptif de la troisième phase de l'activité connexe au PTB. Le protocole d'accord régissant la mise en œuvre de la troisième phase de cette activité connexe au PTB a été dûment signé en septembre 2023 par toutes les parties (Gouvernement du Togo, REFACOF-Togo, Agence d'exécution et Secrétariat de l'OIBT).

L'objectif de développement de la Phase III de cette activité consistera à consolider et pérenniser les acquis des deux phases précédentes mises en œuvre dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo à travers la création de forêts communautaires qui contribueront à la restauration des paysages forestiers dégradés et à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés, notamment des groupements de femmes. L'objectif spécifique de la Phase III de l'activité, tout en favorisant la participation et l'autonomisation

des femmes en matière de restauration des paysages forestiers dégradés, est de consolider davantage les acquis des deux phases précédentes qui ont contribué à accroître le potentiel forestier des départements de Blitta et des Lacs à travers la mise en place de forêts communautaires; et de continuer à mettre en place des sources alternatives de moyens de subsistance pour les communautés locales, notamment les groupements de femmes.

Le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT, nécessaire au démarrage de la mise en œuvre de la troisième phase de cette activité connexe au PTB, est en attente jusqu'à la réception par le Secrétariat de l'OIBT des pièces justificatives pertinentes requises.

(3) PP-A/56-342A Renforcement des normes de la GDF et du cadre de la légalité du bois au Myanmar

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	518 790
Budget de l'OIBT:		\$EU	378 930
Japon:	\$EU	378 930	
MFCC (en nature):		\$EU	139 860

Agence d'exécution: Comité de certification des forêts du Myanmar (*Forest Certification Committee—MFCC*)

Date de lancement et durée: Février 2021 / 24 mois

Suite à la signature en janvier 2021 de l'accord de projet par l'OIBT et le Comité de certification des forêts du Myanmar (MFCC), l'Agence d'exécution a lancé les activités du projet en février 2021. En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions sur les déplacements qui ont perduré dans le pays jusqu'au premier trimestre de 2022, la mise en œuvre de certaines activités a été retardée et la durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de janvier 2024.

L'objectif de l'activité est de contribuer à faire avancer sensiblement la gestion durable des forêts au Myanmar en renforçant les dispositifs nationaux de certification de la gestion forestière et de la chaîne de contrôle ainsi que le système de vérification de la légalité du bois. Il traitera les défis auxquels le Myanmar est confronté sur le plan de l'accès au marché du bois et s'attachera à améliorer en continu le dispositif de certification forestière du Myanmar (MFCS) ainsi que le système de vérification de la légalité du bois du Myanmar (MTLAS), en veillant à ce que leur mise en œuvre soit efficace et efficiente. D'importantes interventions de renforcement des capacités, y compris l'application de codes-QR pour le suivi des grumes, seront mises en œuvre pour développer la validité des mécanismes et des infrastructures qui sous-tendent les dispositifs de certification du bois au Myanmar. La consultation élargie des parties prenantes et les processus internationaux en matière de meilleures pratiques faciliteront l'élaboration de normes et systèmes en favorisant un environnement propice à la confiance mutuelle et l'appropriation au sein des parties prenantes forestières.

Depuis la cinquante-sixième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Le MFCS a été approuvé comme norme nationale par le Conseil national des normes. Des tests sont en cours sur le terrain dans une unité forestière d'aménagement (UFA) dans le cadre du MFCS nouvellement approuvé. Les versions en birman et en anglais du MTLAS ont été approuvées lors de la seconde réunion du MFCC le 11 janvier 2023. Le MTLAS v.2.00 nouvellement approuvé a été soumis au DRI Département de la recherche et de l'innovation (DRI) pour être agréé comme norme nationale.
- L'équipe de gestion du projet a élaboré en juin 2023 la version préliminaire du formulaire d'audit/de la liste de contrôle du MTLAS basée sur la version 2.00 de la norme MTLAS; les organismes de certification (OC) ont été avisés de discuter du formulaire/de la liste de contrôle d'audit révisés, de la version normalisée du MTLAS (2.00) et de la notation de conformité. En juillet 2023, une formation participative au MTLAS et au MFCS a été organisée pour que les OC puissent évaluer les formulaires d'audit du MTLAS et du MFCS.
- Une formation des formateurs à la numérisation du système de suivi du bois (DTTS) a été dispensée en juin 2023 à 16 participants issus du Département des forêts, du MTE, du secteur privé, de l'organisme

d'accréditation du Myanmar et de la DRI. Au nombre des aspects abordés figuraient les étapes relatives au transport et au stockage depuis la barrière forestière jusqu'au dépôt de Yangon.

- L'équipe du projet ainsi que les représentants/délégués du Département des forêts ont assisté à la 26^e réunion du Groupe de travail de l'ASEAN sur le développement des produits forestiers (26^e AWG-FPD) les 12 et 13 juin 2023, à Siem Reap, au Cambodge, au cours de laquelle ils ont rendu compte des avancées enregistrées au Myanmar et de la coopération au niveau de l'ASEAN.
- Le troisième numéro du bulletin d'information MFCC-OIBT a été diffusé et mis en ligne sur les sites web et les réseaux sociaux du MFCC en juin 2023 et le numéro 4 est en cours de finalisation en vue de sa prochaine publication.
- La période prorogation du projet sera axée sur le renforcement des capacités des principales parties prenantes en matière de suivi et de vérification de la durabilité et de la légalité du bois et des produits dérivés. Cela impliquera d'organiser une formation sur le système de gestion, d'intégrer le système numérisé de suivi du bois, de certifier les UFA et de dispenser une formation en renforcement des capacités.

(4) PP-A/59-351 Restauration communautaire des mangroves vulnérables touchées par des ouragans à travers l'autonomisation des communautés côtières et des femmes dans le delta de la Rewa à Fidji

Budget et sources de financement:

Budget total:			\$EU	410 000
Budget de l'OIBT:			\$EU	350 000
Gouvernement du Japon:	\$EU	350 000		
Agence d'exécution:			\$EU	60 000

Agence d'exécution: Ministère fidjien des pêches et de la foresterie

Date de lancement et durée: À déterminer / 12 mois

Le projet a été élaboré au début de 2023 dans le cadre du Programme budgétaire d'urgence du Japon, sur la base de l'achèvement réussi du projet PD 696/13 Rev.2 (F) intitulé «Restauration communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Fidji» qui a contribué à la restauration des écosystèmes de mangroves dégradés et offert aux populations locales, en particulier les femmes, diverses opportunités de tirer un revenu; et à l'élaboration de lignes directrices sur la gestion des mangroves avec le soutien de la Communauté du Pacifique Sud (CPS). L'accord de projet a été signé en juin 2023 par l'OIBT et le Ministère des pêches et des forêts. Le Département des forêts finalise actuellement la sélection d'un chef de projet et commencera les activités du projet dès que les dispositions administratives seront terminées.

Le projet vise à promouvoir des régimes communautaires de restauration et de gestion des forêts de mangroves dégradées qui ont été touchées par le cyclone dans le delta de la Rewa à Fidji. Les forêts de mangrove restaurées joueront un rôle important en offrant aux communautés d'autres possibilités de moyens de subsistance afin d'accroître leur bien-être et de renforcer les écosystèmes de mangrove face aux catastrophes naturelles telles que le cyclone tropical Cody, le raz-de-marée et les cendres générées par l'éruption volcanique aux îles Tonga, tout en contribuant à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets grâce à une captation accrue du carbone.

Les activités du projet comprennent la production de plantules de qualité pour les mangroves indigènes et d'autres espèces ainsi que la restauration des forêts de mangroves dégradées en autonomisant les communautés locales, en particulier les groupes de femmes, en vue d'améliorer leurs moyens de subsistance. Il consiste également à créer des forêts à finalité énergétique et à fournir des réchauds peu énergivores pour réduire la dépendance excessive à l'égard des ressources de la mangrove tout en améliorant l'appui des autorités locales aux installations communautaires. Les localités ciblées se situent dans les provinces de Rewa et de Tailevu. Les communautés cibles spécifiques comprennent les villages de Natila, Waicoka, Nasilai, Naivakacau, Narocake et Muanaira, qui représentent la zone densément peuplée du delta de la Rewa.

(5) PP-A/59-352 Autonomisation des communautés en matière de gestion des forêts et de restauration des paysages forestiers dans le Haut-Baram (Sarawak) en Malaisie

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	479 500
Budget de l'OIBT:		\$EU	258 000
Gouvernement du Japon:	\$EU	258 000	
Gouvernement du Sarawak, Malaisie:		\$EU	221 500

Agence d'exécution: Département des forêts du Sarawak

Date de lancement et durée: Septembre 2023 / 12 mois

Le projet a été développé début 2023 dans le cadre du programme budgétaire supplémentaire d'urgence du Japon, pour compléter la mise en œuvre du projet PD 902/19 Rev.3 (F). L'accord de projet a été signé en mars 2023 et l'Agence d'exécution a lancé les activités du projet au début de septembre 2023.

La proposition de projet vise à promouvoir l'autonomisation des communautés sur le plan de la gestion forestière et de la restauration des paysages forestiers dans le massif forestier du Haut Baram, afin de mettre en place des moyens de subsistance durables et des communautés résilientes qui peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité des villages face aux catastrophes naturelles. En encourageant les pratiques de la gestion forestière durable et en diversifiant les moyens de subsistance, les villages seront en mesure de s'adapter à l'évolution des conditions et d'être moins tributaires de sources de revenus limitées. L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des forêts du Haut Baram pour mettre en place des communautés et des écosystèmes résilients au niveau local. Son objectif spécifique consiste à responsabiliser les communautés locales en matière de gestion forestière et de restauration des paysages, pour favoriser ainsi des moyens de subsistance durables. Pour atteindre ces objectifs, le projet se concentrera sur les deux produits principaux suivants: i) l'autonomisation et la formation des communautés locales en matière de gestion durable des forêts et d'écotourisme communautaire; et ii) le renforcement de la restauration des paysages forestiers (RPF) suivant une approche collaborative grâce à la participation des communautés locales et à l'élaboration de politiques de soutien.

Depuis son lancement en septembre 2023, le projet a organisé le 25 septembre 2023 à Miri, au Sarawak, la première réunion du Comité de pilotage du projet (CPP) concomitamment au projet PD 902/19 Rev.3 (F). Suite à la réunion du CPP, une séance de concertation interactive a été organisée avec les communautés locales dans la soirée du 26 septembre à Long Semiyang. Les travaux actuels de l'équipe du projet se concentrent sur le renforcement des capacités des communautés locales en matière de gestion forestière, de conservation et d'écotourisme communautaire. De plus, l'équipe du projet prévoit d'organiser une conférence régionale Asie-Pacifique sur la restauration des paysages forestiers (RPF) en juillet-août 2024 dans le but de partager les résultats du projet et de discuter de la résilience socio-écologique de la RPF.

(6) PP-A/59-353 Améliorer la valeur des forêts naturelles de recrû par leur utilisation durable aux fins de créer de l'emploi en milieu rural suite à la pandémie de Covid-19(Costa Rica)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	364 500
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
Gouvernement du Japon:	\$EU	250 000	
Gouvernement du Costa Rica:		\$EU	114 500

Agence d'exécution: Association de la filière et du bois du Costa Rica, Chambre forestière costaricienne

Agence de collaboration: Carbon Revenue Services S.A. (CRS)

Date de lancement et durée: Juillet 2023 / 12 mois

Cette activité connexe au PTB (activité 11) d'une durée de 12 mois a été élaborée à partir de la note conceptuelle CN-21004 après que le Japon ait fait part de son intérêt à la financer dans le cadre du budget supplémentaire d'urgence du Japon pour 2023, avec pour condition/exigence préalable obligatoire que les fonds du budget supplémentaire du Japon soient utilisés dans les limites d'une période maximale de 12 mois se terminant en mars 2024. Compte tenu de cette condition/exigence obligatoire, la durée de mise en œuvre de cette activité connexe au PTB a été réduite de 18 à 12 mois. L'accord régissant la mise en œuvre de cette activité connexe au PTB a été signé en mai 2023 par toutes les parties. Le décaissement de la première tranche de fonds de l'OIBT, nécessaire au démarrage de la mise en œuvre du projet, a été effectué en juillet 2023 après réception par le Secrétariat de l'OIBT d'un rapport initial acceptable et de son plan des travaux détaillé connexe.

Le Costa Rica a un bilan internationalement reconnu sur le plan de la conservation des forêts et de la biodiversité, et celui des actions efficaces visant à lutter contre le changement climatique. Cela a permis aux forêts du Costa Rica de devenir un puits net de gaz à effet de serre depuis 2014. Malgré les progrès réalisés par le programme de conservation, le secteur forestier du pays est confronté à plusieurs défis s'agissant d'améliorer ses performances, ce dans la mesure où l'industrie forestière étant actuellement sous-développée et obsolète, elle nécessite un soutien pour développer l'innovation au niveau des procédés de production et des produits forestiers. L'objectif de développement de cette activité connexe au PTB est de contribuer à la conservation des forêts secondaires et de leurs services écosystémiques, tandis que son objectif spécifique consiste à mettre en place des outils permettant d'accroître la valeur des forêts secondaires en termes de conservation et de développement.

Sur la base des informations fournies par l'agence d'exécution de cette activité connexe au PTB, les progrès réalisés dans sa mise en œuvre concernent principalement la concertation avec les parties prenantes concernées et leur sensibilisation dans l'optique d'une mise en œuvre harmonieuse qui a débuté en juillet 2023 avec le décaissement de la première tranche de fonds OIBT. Il était en effet nécessaire de se conformer à la condition/l'exigence préalable obligatoire permettant d'utiliser les fonds du budget supplémentaire du Japon dans les limites d'une période maximale de 12 mois jusqu'en mars 2024. L'agence d'exécution de l'activité PP-A/59-353 [CN-21004] connexe au PTB a été informée que la mission de suivi de l'OIBT ayant pour but d'évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre au Costa Rica serait effectuée du 23 au 24 novembre 2023.

* * *